

Le plagiat

Le dictionnaire de l'Encyclopédie Universalis définit le plagiat comme « le fait de copier une œuvre en se l'attribuant » 1

1 Encyclopédie Universalis, Définition de « plagiat », 2019, [En ligne]. Disponible sur https://www.universalis.fr/dictionnaire/plagiat/ (Consulté le 21/01/2021).

Les exemples à ne pas reproduire



Je suis concerné par le plagiat si :

- X J'achète un travail sur Internet et le rends en mon nom.
- J'utilise le travail d'un autre (même s'il est d'accord) et le présente comme étant le mien.
- ➤ Je « copie-colle » un extrait d'un livre, d'un journal, d'un magazine, d'une revue ou d'un site Internet sans le mettre entre guillemets et sans préciser la référence exacte dont est tiré l'extrait.
- X Je réutilise un travail universitaire que j'ai rédigé l'an passé ou pour un cours, et le rends comme un travail original dans un autre cours sans l'accord préalable de mon enseignant.
- X Je résume l'idée d'un auteur avec mes propres mots, mais sans lui en attribuer l'idée.
- ✓ J'utilise des cartes, graphiques, photos, vidéos, musiques, etc. sans en mentionner la provenance.

 ✓ J'utilise des cartes, graphiques, photos, vidéos, musiques, etc. sans en mentionner la provenance.

 ✓ J'utilise des cartes, graphiques, photos, vidéos, musiques, etc. sans en mentionner la
 provenance.

 ✓ J'utilise des cartes, graphiques, photos, vidéos, musiques, etc. sans en mentionner la
 provenance.

 ✓ J'utilise des cartes, graphiques, photos, vidéos, musiques, etc. sans en mentionner la
 provenance.

 ✓ J'utilise des cartes, graphiques, photos, vidéos, musiques, etc. sans en mentionner la
 provenance.

 ✓ J'utilise des cartes, graphiques, photos, vidéos, musiques, etc. sans en mentionner la
 provenance.

 ✓ J'utilise des cartes, graphiques, photos, vidéos, musiques, etc. sans en mentionner la
 provenance.

 ✓ J'utilise des cartes, graphiques, photos, phot

Pour éviter toute forme de plagiat



- J'effectue un travail personnel dont je suis l'auteur et avec ma propre réflexion!
- ✓ Je respecte le travail et la pensée des autres en indiquant systématiquement la source !
- ✓ Je ne fraude pas aux examens et aux épreuves!
- ✓ Je **prends de bonnes habitudes** à l'Université mais aussi pour ma future vie professionnelle !



Le plagiat ne concerne pas uniquement le texte écrit!



Le plagiat est **interdit par la loi** qui prévoit le **respect du droit d'auteur** ! Le plagiat est aussi **sanctionné à l'Université** (cf. « Charte des examens » adoptée au CEVU du 16 mars 2012 et CA du 23 mars 2012) !







Quelques informations et conseils



Ce type de fraude est rapidement détectable :

- Avec un logiciel anti-plagiat (Compilatio) utilisé par les professeurs.
- Les enseignants connaissent bien leur domaine et repèrent facilement les écrits empruntés à d'autres.
- ✓ Je m'organise et j'anticipe pour éviter de :
 - Travailler sous pression (ce qui pousse au plagiat).
 - Copier d'autres sources sans réfléchir et sans rédiger par vous-même.
- ✓ Je limite le « copier-coller » sur Internet. Si malgré tout je le fais, j'utilise les règles de citations!
- ✓ Je m'entraîne à **rédiger correctement des paraphrases** (pour faciliter la reformulation d'une idée avec ses propres mots) !
- ✓ Je note les références des sources que je consulte au fur et à mesure de mes recherches et de mes lectures !
- ✓ Dans tous les cas, je me reporte à :
 - · La fiche Mémo Citer et Paraphraser.
 - · La fiche Mémo Légender et référencer une illustration.
 - · La fiche Mémo Rédiger sa bibliographie.
 - La fiche Mémo Trouver des contenus libres de droit.



Pour aller plus loin.

GAY, Alain. Lutte contre le plagiat à l'Université de Lyon : Le bestiaire des plagiaires. In : *Site web Université de Lyon* [en ligne] [consulté le 21 janvier 2021]. Disponible sur : https://www.universite-lyon.fr/campagne-anti-plagiat-de-l-universite-de-lyon-11180.kjsp

BERGADAA, Michelle. *Le plagiat académique : comprendre pour agir.* Paris : L'Harmattan, 2015. Accès BU Artois



